



RÈGLEMENT

"Concours des Vitrines 2016"

Article 1 – Objet

L'Association Roi de l'Oiseau organise un concours de vitrines dans le cadre des fêtes du Roi de l'Oiseau. Ce concours est ouvert à tout public.

Le but est de retrouver dans chaque vitrine des commerces cités à l'article 2, un indice en lien avec le thème des fêtes du Roi de l'Oiseau 2016 « **De la montagne à la mer** » et de désigner la plus belle vitrine.

Article 2 – Commerçants concernés

France beauté Institut	Place du Breuil
Pâtisserie Savelon	Rue Chaussade
Chidho	Rue Chaussade
Entreprise Merle	Rue Chaussade
Cave de la Chèvrerie	Rue chèvrerie
L'Atelier de Caro	Rue chèvrerie
Falbalas	Rue courrerie
Les gourmandises de Julianna	Place de la Mairie
Entrez les artistes	Rue Pannessac
Le Comptoir français	Rue Pannessac
Kry	Rue Pannessac
La Brûlerie	Rue Portail d'Avignon
Royal Tiss	Rue Porte Aiguère
De fil en fuseau	Rue Raphaël
La boutique du Pèlerin	Rue St Jacques
Poissonnerie Fargeau	Rue St Jacques
Le Puy aux ouvrages	Rue St Jacques
L'Institut 43	Boulevard St Louis
Darnet Chaussures	Boulevard St Louis
Epicerie Jolivet	Rue St Pierre
Le Black Pearl	Rue Vibert
L'Âme des poètes	Rue Séguret

Article 3 – Déroulement

Ce jeu a lieu pendant la période des fêtes du Roi de l'Oiseau du 14 au 18 septembre 2016.

Une fiche concours vitrine est à votre disposition sur le site internet du Roi de l'Oiseau www.roideloiseau.com, à l'Office du tourisme et à la boutique du Roi de l'Oiseau située au marché Renaissance du jardin Henri Vinay.

Une fois la fiche remplie, elle doit être déposée à l'Office du tourisme – place du Clauzel - ou à la boutique du Roi de l'Oiseau située au marché Renaissance au jardin Henri Vinay pendant leurs horaires d'ouverture.

Article 5 – Jury

Le jury composé de représentants du Roi de l'Oiseau et de commerçants présidé par l'administrateur de l'Association Roi de l'Oiseau responsable des concours, se réunira après les fêtes du Roi de l'Oiseau. La décision du jury sera sans appel.

Article 6 – Récompenses

Les lauréats seront informés individuellement du prix qui leur sera attribué et de la date de remise.

Une photo de la plus belle vitrine désignée et retenue par le jury sera publiée sur le site du Roi de l'Oiseau.

Article 7 : Échange de dotation

Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit.

Article 8 : Application du règlement du jeu

La participation implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement.

Le présent règlement est à titre gratuit et en intégralité mis à disposition à l'Office du tourisme et à la boutique du Roi de l'Oiseau située au marché Renaissance du jardin Henri Vinay

Article 9 : Utilisation des données personnelles

Les participants sont informés que, sauf opposition de leur part, leurs données personnelles pourront faire l'objet d'une transmission aux partenaires commerciaux des organisateurs.

Cependant conformément à la loi Informatique & Libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données et informations le concernant par simple demande à l'association Roi de l'Oiseau.

Article 10 : Responsabilité des organisateurs

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'opération si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne peut être engagée de ce fait, ni du fait d'un dysfonctionnement du jeu. Ils s'engagent simplement à en informer les participants.

Fait à Le Puy En Velay, le 12 septembre